

Communiqué de presse Intersyndical :
CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO, SNB/CFE/CGC et UNSA

CREDIT MUTUEL

Le Comité de Groupe National actif pour l'emploi de toutes les fédérations

Le conflit qui oppose depuis 2014 le groupe Crédit Mutuel Arkéa à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel s'est accéléré depuis le début de l'année et a pris en cette rentrée 2018 un tour nouveau avec la réactualisation du document de référence du CM Arkéa.

Ce document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et rendu public le 29 août, outre qu'il confirme une organisation nouvelle et un abandon de la marque Crédit Mutuel, liste de manière précise les facteurs de risques liés au projet d'indépendance du groupe CM Arkéa. Sa lecture est édifiante.

Sans préjuger de la réalisation de la scission à un moment ou à un autre, ou de son invalidation par les autorités, les Organisations Syndicales Représentatives composant le Comité de Groupe National, instance unique de représentation des salariés de toutes les fédérations qui constituent le Crédit Mutuel, tiennent à apporter leur soutien à l'ensemble des salariés des fédérations regroupées au sein du CM Arkéa. Qu'ils soient des réseaux, des sièges ou des filiales. Nous les savons troublés par les événements qui se succèdent, inquiets de leur devenir de salariés, préoccupés du futur de l'entreprise dans laquelle ils évoluent, soucieux de la protection de leurs emplois au sein des fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest, et du Massif Central.

L'ensemble des membres du Comité de Groupe National soutient et réaffirme que le maintien du groupe CM Arkéa au sein de la Confédération est la meilleure des solutions et la plus protectrice des emplois. Cela vaut d'ailleurs pour toutes les composantes du groupe.

Le conflit CM Arkéa/CNCM fait la démonstration de la nécessité de passer rapidement à la vitesse supérieure en renforçant le rôle protecteur de la Confédération à travers notamment le développement de la Branche Crédit Mutuel.

Sur demande de l'intégralité des organisations syndicales, devant la gravité de la situation et l'exacerbation du conflit, le Comité de Groupe National, a décidé de recourir à l'accord de branche Crédit Mutuel « *sur la gestion anticipée des restructurations* ». Cet accord énonce que le Crédit Mutuel se *sent responsable de l'ensemble des emplois du groupe et de l'avenir des salariés et confirme sa responsabilité dans la gestion anticipée des restructurations*. Ce conflit pourrait impacter de manière significative la stratégie économique ou l'organisation du Crédit Mutuel tout entier et compromettre la stabilité des emplois de l'ensemble du groupe.

La Commission Paritaire Confédérale est ainsi appelée à se constituer en Commission Paritaire Confédérale de l'Emploi (CPCE). Elle sera sollicitée pour apporter son concours dans la recherche de solutions aux problèmes d'emplois qui pourraient naître de restructurations. Cette démarche active et anticipée sera, nous l'espérons, à même de limiter les conséquences sociales.

Une nouvelle fois, les Organisations Syndicales et le Comité de Groupe National, d'une voix unanime, appellent les acteurs de ce conflit inutile à reprendre le chemin du dialogue et de la raison ; ils enjoignent l'ensemble des administrateurs du CM Arkéa à prendre toute la mesure des risques qui pourraient naître d'une scission gravement préjudiciable au Crédit Mutuel dans son intégralité, et qui serait facteur de troubles pour toute la sphère mutualiste.